



Plan d'action ministériel 2025-2026

Janvier 2025

Ministère de l'Éducation du Québec

Enjeu 1: La réussite éducative

Enjeu 1: La réussite éducative

Orientation 1:
Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

Objectif 1 - Accroître la réussite des élèves

- 1.1. Offrir l'application mobile Clic École aux parents d'élèves de tous les CSS et CS.
- 1.2. Accompagner les CSS et les CS dans l'appropriation de la solution IA de dépistage précoce du décrochage scolaire et le développement de plans de prévention.
- 1.3. Offrir de la formation pédagogique à l'intention des conseillers pédagogiques en intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS) et en soutien au personnel enseignant pour l'accueil, la francisation et l'intégration scolaire des élèves immigrants.
- 1.4. Faire la mise à l'essai des programmes de Français actualisés, langue d'enseignement primaire et secondaire.

Enjeu 1: La réussite éducative

Orientation 1:
Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

Objectif 1 - Accroître la réussite des élèves (suite)

- 1.5. Soutenir financièrement les CSS/CS pour l'achat d'outils de pistage chez les élèves de 2^e année.
- 1.6. Mettre en œuvre le nouveau programme éducatif Compétences axées sur la participation sociale (CAPS-II) pour accroître la réussite des élèves de 16 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIMS).
- 1.7. Diffuser le Guide complémentaire au Cadre de référence sur les plans d'intervention.
- 1.8. Diffuser le Référentiel sur les rôles et responsabilités du personnel des services éducatifs complémentaires.

Enjeu 1: La réussite éducative

Orientation 1:
Faire de la réussite de nos élèves une grande priorité de la société québécoise

Objectif 1 - Accroître la réussite des élèves (suite)

- 1.9. Développer des contenus pour sensibiliser et outiller le personnel scolaire sur l'apprentissage de la langue d'enseignement chez les garçons.
- 1.10. Déployer et mettre en œuvre les bonifications au cadre normatif en transport scolaire pour accroître l'agilité dans la prestation de services et réduire les bris de service.
- 1.11. Publier la liste des erreurs fréquentes commises par les élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture de 6e année.

Enjeu 1: La réussite éducative

Orientation 2:
Investir dans la formation professionnelle

Objectif 2 - Moderniser et valoriser la formation professionnelle

- 2.1. Cartographier les innovations numériques dans le réseau de la formation professionnelle.
- 2.2. Développer un partenariat avec Hydro-Québec afin d'harmoniser la capacité d'accueil et d'attraction des talents des centres de formation professionnelle avec les besoins du marché dans des secteurs prioritaires.
- 2.3. Établir des cibles régionales de diplomation dans les domaines jugés prioritaires.
- 2.4. Mettre en œuvre les dispositions relatives à la Loi sur l'encadrement relatif aux étudiants étrangers pour les élèves en formation professionnelle.

Enjeu 1: La réussite éducative

Orientation 3:
Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

Objectif 3 - Rénover et moderniser nos infrastructures scolaires

- 3.1. Intégrer les composantes technologiques dans les projets de construction ou de rénovation d'écoles pour favoriser l'équité en littératie numérique au sein du réseau.
- 3.2. Soutenir le réseau scolaire pour la livraison des projets d'ajout d'espace et de remplacement de bâtiments.
- 3.3. Initier une démarche d'évaluation de la répartition des investissements en maintien d'actifs de sorte à maximiser leur effet sur l'état du parc immobilier.

Enjeu 1: La réussite éducative

Orientation 3:
Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

Objectif 4 - Élaborer de nouveaux projets pédagogiques particuliers

- 4.1. Déployer des ateliers axés sur le partage de connaissances et de pratiques inspirantes d'élaboration et de déploiement de projets pédagogiques particuliers à l'intention des CSS et des CS, en collaboration avec la FCSSQ.

Enjeu 1: La réussite éducative

Orientation 3:
Faire des écoles et des centres des espaces accueillants

Objectif 5 - Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité pour les élèves

- 5.1. Diffuser la campagne de lutte contre l'intimidation et la violence dans les écoles.
- 5.2. Rendre obligatoire le modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- 5.3. Mettre en place des Communautés de pratiques (CoP) pour identifier et promouvoir des pratiques efficaces favorisant un climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité pour les élèves.
- 5.4. Déployer un plan d'action sur le civisme à l'école pour favoriser les relations harmonieuses et respectueuses en milieu scolaire.
- 5.5. Renforcer le cadre normatif spécifique à l'éducation afin d'accroître le respect du principe de la laïcité de l'État dans le milieu scolaire.

Enjeu 2: Le personnel scolaire

Enjeu 2: La réussite éducative

Orientation 4 :
Rehausser la qualité de l'enseignement

Objectif 6 — Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau

- 6.1. Promouvoir la profession enseignante auprès des élèves du secondaire et des étudiants du collégial.
- 6.2. Déployer des initiatives locales pour soutenir l'implantation de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences extrascolaire (RAC) dans les universités.

Enjeu 3: La gouvernance

Enjeu 3 : La gouvernance

Orientation 5 :
Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Objectif 7 — Renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau

- 7.1. Accompagner les CSS et les CS dans la réalisation et la mutualisation des mandats d'interventions réalisés dans le cadre des communautés de pratique en intelligence numérique.
- 7.2. Déployer une deuxième phase du programme de formation pour les CSS et le CS afin de poursuivre la montée en compétence dans l'appropriation de pratiques et d'outils de valorisation des données.
- 7.3. Déployer un outil de simulation du dépôt d'une demande d'admissibilité à recevoir l'enseignement en anglais.

Enjeu 3 : La gouvernance

Orientation 5 :
Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Objectif 8 : Rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau

- 8.1. Déployer une formation aux directions générales et aux directions générales adjointes en cohérence avec leur statut de titulaire d'emploi supérieur et leur profil de compétences.
- 8.2. Conclure la première génération des ententes de gestion et d'imputabilité avec le réseau scolaire pour favoriser une plus grande cohérence au sein du système éducatif vers l'atteinte des objectifs convenus.
- 8.3. Documenter des exemples concrets de plan de déploiement des pratiques reconnues efficaces par la recherche.
- 8.4. Documenter et valoriser des pratiques porteuses de mutualisation et de partage de ressources et de services pour accroître la performance du réseau scolaire.

Enjeu 3 : La gouvernance

Orientation 5 :
Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Objectif 9 : Valoriser le personnel du Ministère

- 9.1. Engager toutes les parties prenantes dans l'élaboration et le déploiement d'un plan d'action ministériel sur la mobilisation du personnel, accompagné de plans sectoriels adaptés.
- 9.2. Déployer un minimum de 80 % des actions prévues au plan d'action annuel en santé et mieux-être.
- 9.3. Moderniser les espaces de travail du Ministère par l'aménagement de deux étages respectant les principes des milieux de travail axés sur les activités afin de répondre aux besoins du personnel et de la réalité du travail hybride.

Enjeu 3 : La gouvernance

Orientation 5 :
Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Objectif 9 : Valoriser le personnel du Ministère (suite)

- 9.4. Développer, promouvoir et intégrer dans le parcours de développement des cadres du Ministère une formation aux réalités des Premières Nations et des Inuit.
- 9.5. Promouvoir l'offre de services de l'équipe volante au sein du Ministère afin de maximiser son impact sur les employés en situation de surcharge.
- 9.6. Déployer des communautés de pratique (CoP) regroupant des employés du Ministère afin de favoriser le partage des connaissances, l'émergence d'idées novatrices et l'élaboration de solutions concrètes aux priorités stratégiques.
- 9.7. Déployer un système intégré de gestion de la performance visant à accroître la performance globale du ministère et la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes du ministère (employés, réseaux, élèves).

Enjeu 3 : La gouvernance

Orientation 5 :
Rendre le Ministère et le réseau plus performants

Objectif 9 : Valoriser le personnel du Ministère (suite)

- 9.8. Rendre accessible au personnel du Ministère des outils d'intelligence artificielle afin de rehausser l'efficacité organisationnelle.

Enjeu 4: Le sport, le loisir et le plein air

Enjeu 4:

Le Sport, le Loisir et le Plein air

Orientation 6:

Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs et des activités physiques et de plein air pour tous

Objectif 10 - Assurer une plus grande accessibilité aux infrastructures de sport et de loisir

- 10.1. Soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Enjeu 4:

Le Sport, le Loisir et le Plein air

Orientation 6:

Valoriser la pratique et l'accessibilité des sports, des loisirs et des activités physiques et de plein air pour tous

Objectif 11 - Promouvoir la présence et la participation des filles et des femmes

- 11.1. Poursuivre le déploiement des services de formation et de professionnalisation des administrateurs afin de mieux soutenir les OBNL de sport et de loisir dans la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment la mixité au sein de leur CA.

Enjeu 4:

Le Sport, le Loisir et le Plein air

Orientation 7:

Favoriser une pratique saine et sécuritaire des sports, des loisirs et des activités physiques et de plein air pour tous

Objectif 12 - Augmenter les actions qui favorisent une pratique saine et sécuritaire des activités sportives, physiques, récréatives et de plein air

- 12.1. Diffuser la campagne de promotion de l'activité physique des activités récréatives et de plein air.
- 12.2. Inviter les fédérations sportives et les organismes nationaux de loisir n'ayant pas offert d'activités de sensibilisation, d'information ou de formation à déposer des propositions de projets dans le cadre du Programme Sécurité Intégrité Québec.
- 12.3. Poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports, suivant l'entrée en vigueur du projet de loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports.



Merci